

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix, le 26 mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme VERGNON Gisèle, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 21

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2010

ÉTAIENT PRÉSENTS : BERCHOTTEAU Jacques, BERCHOTTEAU Raymond, CALLEJON Laurent, CALLU Maryse, FRANCOIS Aldo, LÉONARD Gilles, MAITRE Yann, MATRAT Claude, MOLTON Christophe, PAIREL Thierry, PORTIER Bernard, RECHER Martine, RONTÉ Isabelle, SARATTE Jean-Claude, VERGNON Gisèle, ZÉLIE Nicolas.

ÉTAIENT EXCUSÉS : GABUTEAU Roger.

FOURNIER Hervé, OSCAR Patrick et SARRION Franck, ayant donné respectivement pouvoir à LÉONARD Gilles, RONTÉ Isabelle et RECHER Martine.

ÉTAIT ABSENT : BOUHIER Serge.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance : Martine RECHER.

**

Avant l'adoption du procès-verbal de la séance précédente, M. PORTIER demande que soient lues les interventions de M. BELLOC inscrites au dernier compte-rendu. Mme RONTÉ procède à cette lecture.

Le compte-rendu étant accepté ainsi, Mme le Maire aborde l'ordre du jour.

1. CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET 2010

A la demande de Mme VERGNON, M. LÉONARD commente les 3 devis en sa possession qui ont été examinés en Commission.

Les 3 propositions sont au même prix, mais les conditions d'organisation technique et de sécurité sont plus faciles à déterminer avec la société PYRAGRIC pour sa parfaite connaissance des lieux.

Il propose donc de retenir cette société.

M. PAIREL demande ce qui se passe en cas de mauvaises conditions météorologiques.

M. LÉONARD lui répond qu'une indemnité est, bien sûr, prévue au contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer le contrat de tir avec PYRAGRIC INDUSTRIE pour un montant de 8.600 € T.T.C. et à effectuer la déclaration réglementaire en Préfecture.

2. DEVENIR DU VILLAGE-VACANCES DE MONTAMER A L'ISSUE DE LA CONVENTION DE GESTION EN COURS

Lors de sa création (en 1983), la gestion du Village-Vacances de Montamer a été confiée à l'association V.V.F. pour une durée de 30 ans.

La convention de gestion prendra fin au 1^{er} novembre 2012 et Mme VERGNON souhaite qu'une réflexion soit engagée, dès à présent, pour décider du devenir de cette propriété communale.

Plusieurs possibilités se présentent :

- soit confier, à nouveau, la gestion de cette structure avec une mise en concurrence
- soit la mise en vente.

Elle précise que le Conseil Municipal d'Ars-en-Ré s'est prononcé pour la vente du Village-Vacances situé sur le port et géré actuellement dans les mêmes conditions.

Mme le Maire propose la mise en place d'une commission spécifique chargée d'analyser toutes les éventualités en proposant le « pilotage » de cette instance à M. GABUTEAU.

Tout en acceptant cette démarche, M. PAIREL dit, dès à présent, s'opposer à la vente de ce bien communal.

3. COMPLEMENT DU PROJET D'ECOLE ELEMENTAIRE POUR LES ACTIVITES PHYSIQUES

En l'absence de M. OSCAR, Adjoint chargé des Affaires Scolaires, M. MOLTON fait un rappel des décisions précédentes :

- Lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2009, ont été votés les crédits suivants :

* P.A.E. école élémentaire..... : 13.694 €
* P.A.E. école maternelle..... : 3.500 €.

- Lors du Conseil Municipal du 12 février 2010, ont été votées, pour l'école élémentaire, les activités piscine pour 6.413 €. Il restait l'activité escrime en attente de chiffrage.

- Les autres activités chiffrées et sollicitées aujourd'hui par l'école élémentaire sont :

- * escrime pour une classe CE2/CM1 : 270 €
- * voile pour une classe de CM2..... : 1.410 €.

Toutefois, il convient de préciser que le coût des activités piscine intègre des séances d'enfants d'école maternelle (grande section) pour un montant de 1.020 €.

Les demandes globales de financement pour les projets d'école et les activités physiques se répartissent donc de la façon suivante au titre de l'année scolaire 2009-2010 :

- pour l'école maternelle :

- * P.A.E. : 3.500 €
- * Piscine : 1.020 €
- 4.520 €**

- pour l'école élémentaire :

- * P.A.E. : 13.694 €
- * Piscine : 5.393 €
- * Escrime : 270 €
- * Voile..... : 1.410 €
- 20.767 €**

soit un total de **25.287 €**

M. SARATTE fait observer l'augmentation par rapport à l'année scolaire précédente, soit 4.494 € (précision de Mme VERGNON).

Au cours de la discussion qui s'instaure, il apparaît difficile de ne pas soutenir ces actions programmées.

Toutefois, Mme VERGNON souhaiterait que les projets soient déterminés plus en amont afin que le Conseil Municipal ne soit pas mis devant le fait accompli.

M. PAIREL ajoute que les échéances ne sont pas toujours faciles à respecter et qu'il faut peut-être accepter une certaine souplesse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour prendre en charge l'ensemble des activités présentées.

4. EXAMEN DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Institué à Sainte-Marie-de-Ré depuis 1987, le Droit de Prémption Urbain (D.P.U.) offre à la commune la faculté d'acquérir, par priorité, un bien mis en vente sur son territoire avec, pour objet, de permettre, dans l'intérêt général, la réalisation d'une action.

Tout propriétaire désirant vendre un bien doit donc adresser une Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) à la Mairie (par le biais, le plus souvent, d'un Notaire ou d'une agence immobilière).

La commune doit faire connaître sa décision de préempter ou pas sur ce bien dans un délai de 2 mois suivant la date de dépôt en Mairie.

Mme VERGNON soumet donc, ce jour, à l'avis du Conseil Municipal les demandes suivantes :

- une propriété cadastrée section AB sous les numéros 465 et 468 située rue du Petit Labat
- une propriété bâtie cadastrée section AC sous les numéros 903 et 906 située rue de la Malette
- une propriété bâtie cadastrée section AC sous le numéro 324 située rue des Francs Tireurs.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption.

5. QUESTIONS DIVERSES

*** PROJET D'IMPLANTATION DE STRUCTURES GONFLABLES POUR LA SAISON :**

M. LÉONARD fait part d'une proposition d'implantation d'un parc de structures gonflables à destination des enfants (de 2 à 6 ans et de 6 à 12 ans) sur 1 500 m², du 15 juin au 15 septembre 2010.

Le lieu le plus approprié serait dans le secteur des Galinées (dans la partie où la vigne a été récemment arrachée), le parc de Montamer n'étant pas assez spacieux et n'offrant pas un sol assez uniforme pour accueillir les structures.

M. SARATTE s'interroge sur le futur déroulement des brocantes estivales prévues sur cet espace.

M. LÉONARD lui répond, qu'initialement, ce secteur (de l'ex-vigne) n'était pas mobilisé par les brocantes.

M. MAITRE regrette que le parc de Montamer, dans sa vocation de lieu d'attractions, ne puisse pas permettre cette animation (il y a l'eau, l'électricité, des sanitaires) alors que, dans le secteur des Galinées, les installations ne vont pas « être très esthétiques » de la route départementale.

M. LÉONARD précise que l'accueil de cette animation est conditionné par le respect d'un cahier des charges contraignant (pas de caravanes, pas de nuisances sonores au-delà de 22 heures, contrôle des équipements électriques...) et la redevance d'occupation serait de 1.000 € par mois.

M. CALLÉJON pense que ce projet devrait intéresser les enfants : d'autres Conseillers le rejoignent.

M. MOLTON ajoute qu'il conviendra d'être vigilant sur les nuisances par rapport aux riverains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'exception de M. MAITRE qui s'abstient (en raison du lieu choisi), accepte d'accueillir cette animation aux conditions précisées.

*** COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE TRAVAIL DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES DU 20 MAI 2010 :**

(présenté à tour de rôle par Mme VERGNON et M. SARATTE)

→ *Projet de construction d'une nouvelle Gendarmerie (face au collège de Saint-Martin-de-Ré)*

Coût : 4.900.000 € T.T.C.

Travaux : 3^{ème} trimestre 2011/1^{er} trimestre 2013.

→ *Restructuration des anciens locaux de la Communauté de Communes au Bois-Plage-en-Ré pour accueillir les services sociaux du Conseil Général et l'association Ré-Clé-Ré*

Coût : 300.000 € T.T.C.

Fin des travaux : décembre 2010.

→ *Centre de transfert*

Coût : 7.022.912 € T.T.C.

Les travaux devraient être achevés fin 2010.

→ *Aménagement des espaces extérieurs du centre Aquaré*

Coût : 25.000 € T.T.C.

Travaux : 1^{er} trimestre 2011.

→ *Agrandissement de la crèche de La Couarde sur Mer*

Coût : 240.000 € T.T.C.

Travaux : novembre 2010 à mai 2011.

→ *École de Musique (petits travaux d'entretien)*

Coût : 17.000 € T.T.C.

Travaux : septembre à novembre 2010.

→ *Bilan des travaux d'entretien des digues*

Coût : 106.444 € T.T.C.

Travaux : février à décembre 2010.

Il a été envisagé que les intervenants d'A.I. 17 soient assistés de professionnels pour les travaux d'entretien.

M. SARATTE rappelle que la remise en état complète a été chiffrée entre 100 et 120 millions d'euros pour l'Ile de Ré.

La première phase d'urgence a été achevée fin mai.

La deuxième phase de consolidation représente un budget de 20 millions d'euros dont 8 millions pour l'Ile de Ré.

La troisième phase est programmée à partir de 2011, mais ne concernera que les secteurs mettant directement en danger des vies humaines en « arrière-digue » : ce qui représente, pour la Charente-Maritime, 200 à 300 millions d'euros.

M. PAIREL relève que des promesses ont été faites et ne seront vraisemblablement pas tenues.

Mme VERGNON précise, qu'à ce jour, les entreprises qui sont intervenues pour les grands travaux d'urgence ne sont toujours pas payées et que certaines se trouvent en grande difficulté.

→ S.C.O.T./S.M.V.M. (confié au bureau d'études « Terres Neuves »)

Coût total : 366.555 € T.T.C.

Durée : juillet 2009 à novembre 2011.

→ Label « Ville pays d'art et d'histoire »

(obtention délivrée par le Ministère de la Culture)

Création d'un centre d'interprétation chargé de promouvoir le patrimoine Rétais.

Inscription au budget 2010 de 10.000 €.

→ Élaboration d'un schéma de développement culturel sur le territoire et déterminer des choix en matière culturelle.

→ Étude sur plan de déplacements

Coût : 120.000 € T.T.C.

Choix du prestataire : 3^{ème} trimestre 2010.

→ Étude sur fréquentation du 8 août 2010

(combien sommes-nous l'été ?)

Coût : 18.000 € T.T.C.

→ Schéma de développement touristique

(dans le cadre du S.C.O.T.)

Étude : 20.000 € T.T.C.

Restitution : mai 2011.

→ Dossiers à valider

Il a été demandé pour Sainte-Marie-de-Ré le transfert de la crèche actuelle en vue d'augmenter la capacité d'accueil à 25 enfants : une étude de faisabilité va être lancée.

→ Restauration des zones humides

Complément d'étude suite à la tempête.

Début des travaux : 1^{er} semestre 2011 (durée : 5 ans).

Demande d'inscription du Marais du Grand Pré pour Sainte-Marie-de-Ré.

→ **Fermeture du dépôt des « Hauts des Turpines »**
Fin 2010 pour les apports, les prélèvements se poursuivront sûrement jusqu'en 2012.

Une autre solution est recherchée pour les artisans locaux.

→ **Les Écogardes** vont circuler à vélo électrique et non plus à cheval avec renfort de la Garde Républicaine.

* **INFORMATIONS DIVERSES** :

Appel aux élus disponibles pour :

- le marché aux fleurs du 29 mai 2010
- la visite des jardins du 30 mai 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

La prochaine séance est prévue le 18 juin 2010.